

Les Missions de l'OPS (Organisme de Placement Spécialisé) Cap emploi 971



Préambule : Rappel historique

Les Cap emploi ont été créés en 2000. Ils portent les missions d'insertion et de suivi durable en tant qu'Organismes de Placement Spécialisés (OPS)



Les Sameth étaient des services financés par l'Agefiph et le Fiphfp sur des missions de maintien dans l'emploi



Les Missions de l'OPS – Cap emploi

- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2018, et conformément à la loi travail, les **missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées** au sein des Organismes de Placement Spécialisés dénommés



- ▶ En sa qualité d'Organisme de Placement Spécialisé, le Cap emploi assure une mission de service public en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Par instruction SPE du 15 juillet 2014, les Cap emploi ont été reconnus **acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE)** au même titre que Pôle emploi et les Missions Locales

Les Missions de l'OPS – Cap emploi

- ▶ Le pilotage de l'activité est assuré par l'Etat (la DGEFP au niveau national et la DIECCTE au niveau régional)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

et les financeurs



Les Cap emploi ont une convention de partenariat avec Pôle emploi et accompagnent une partie des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés

Les Missions de l'OPS – Cap emploi

Les publics cibles de l'OPS

Les missions de l'OPS s'adressent :

- ▶ **Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (article L5212-13 du code du travail) et **orientées marché du travail** ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens. Quel que soit leur statut : **demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants**
- ▶ **Aux employeurs** privés et publics quel que soit leur effectif

Les Missions de l'OPS – Cap emploi

L'OPS - Cap emploi a pour mission d'accompagner **vers et dans** l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.

- Le cœur de métier de l'OPS = l'accompagnement des personnes dont **l'état de santé** ou le **handicap** est le **frein principal** dans leurs parcours professionnels
- Son expertise permet d'évaluer la situation de handicap et **d'identifier les moyens de compensation** à mettre en œuvre en **complémentarité** avec le droit commun.

L'Offre de services à destination des employeurs

Le Cap emploi de Guadeloupe dispose d'une équipe de conseillers qui vous accompagnent pour recruter et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap.

Vous souhaitez :

▶ **Recruter une personne en situation de handicap :**

Le conseiller Cap emploi vous accompagne sur l'analyse du poste (compétences et contraintes associées), la proposition de candidats, l'évaluation des besoins d'adaptation de la situation de travail et l'intégration du collaborateur.

L'Offre de services à destination des employeurs

➤ Le conseiller Cap emploi qui sera votre interlocuteur privilégié va :

Qualifier la demande en :

- Analysant le(s) poste(s) de travail et son environnement.
- Déterminant avec vous (employeur) le profil et les compétences attendus
- Adaptant le processus de recrutement en lien avec vos besoins et exigences (délai de transmission des candidatures, modalités de transmission, délai de pourvoi du poste ...)

Assurer une intermédiation active en :

- Sourçant les candidats au regard de leurs compétences en interne ou en externe en mobilisant notamment les partenaires.
- Proposant des candidatures présélectionnées et validées correspondant à vos besoins

Toutes les candidatures font l'objet d'une validation par l'OPS qu'elles soient internes ou externes.

A défaut de candidatures, le conseiller renégocie le profil ou vous en informe

L'Offre de services à destination des employeurs

➤ Le conseiller Cap emploi va :

Apporter des conseils pour l'intégration concernant :

- L'aménagement du poste et la compensation du handicap
- La détermination des besoins de formation éventuels et leur mobilisation pour adapter le(s) candidat(s) retenu(s) aux compétences requises
- **La mobilisation des aides et mesures de droit commun et spécifiques (Prestations d'Appui Spécifiques (PAS), Plateforme d'essais et de prêts de matériels, Etude Préalable à l'Aménagement des Situations de travail (EPAAST...))** en tenant compte de vos besoins, de la situation de votre entreprise/établissement et de celle de la personne
- La sensibilisation des équipes de travail le cas échéant

Déterminer les modalités d'accompagnement dans l'emploi et les éventuels besoins complémentaires

L'Offre de services à destination des employeurs

Vous souhaitez :

- ▶ **Maintenir dans l'emploi un collaborateur** dont l'état de santé pose des difficultés dans l'exercice de son activité professionnelle : la chargée de mission Cap emploi vous apporte son appui dans la recherche et la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi en lien avec le médecin du travail ou de prévention (secteur public).

Conformément aux recommandations des commanditaires, les interventions de l'OPS Cap emploi seront concentrées sur les situations pour lesquelles son expertise « est la plus forte et la plus utile », notamment sur les situations dites « complexes ».

L'Offre de services à destination des employeurs

- ▶ La Chargée de mission qui sera votre interlocutrice privilégiée va :

Rechercher et identifier (avec vous, le salarié/l'agent et le médecin du travail/de prévention) les solutions :

- ▶ En tenant compte des éléments du diagnostic
- ▶ En aidant à la mobilisation des aides, mesures, ressources de droit commun ou spécifiques (**Prestations d'Appui Spécifiques (PAS), Plateforme d'essais et de prêts de matériels, Etude Préalable à l'Aménagement des Situations de travail (EPAAST) ...**)

L'Offre de services à destination des employeurs

- ▶ En présentant la ou les solution(s) envisagée(s) aux différentes parties prenantes que sont la personne, l'employeur et les partenaires (tenant compte des risques et opportunités) et les grandes étapes de mise en œuvre.

- ▶ **La chargée de mission va :**

Articuler l'intervention des différents acteurs

Accompagner à la mise en œuvre de la solution retenue (aménagement de poste, mobilité interne ...) **uniquement pour les employeurs du secteur privé.** Compte tenu des règles applicables dans la fonction publique, **l'intervention de l'OPS Cap emploi s'arrête lorsque la solution a été trouvée et validée par l'ensemble des parties. Il appartient ensuite à l'employeur public de mettre en œuvre la solution retenue.**



- ▶ en mobilisant les partenaires et plus particulièrement les services de santé au travail, dans le respect du cadre d'intervention des différents intervenants (financeurs, commanditaires, partenaires ...)

L'Offre de services à destination des employeurs

▶ La chargée de mission va :

Acter la poursuite de l'accompagnement en fonction du motif de fin de service :

- ▶ **Dans le cas d'un maintien** sur le poste ou dans l'entreprise / établissement, **un suivi à 6 mois sera systématiquement fait** dans le cadre d'un service suivi durable, afin de s'assurer de la **pérennité du maintien dans l'emploi du salarié ou de l'agent**
- ▶ **En cas de non maintien** de la personne dans l'entreprise / établissement, celle-ci se verra proposer une poursuite de son accompagnement par l'OPS dans le cadre d'un service **transition ou évolution professionnelle** ou d'un service **appui au recrutement**.

L'Offre de services à destination des employeurs

Afin de **sécuriser le parcours par le suivi des actions mobilisées** dans le cadre de l'accompagnement notamment de maintien dans l'emploi et d'insertion

➤ Les Conseillers Cap emploi et/ou la chargée de mission maintien vont :

Elaborer le plan d'actions du suivi en fonction de la situation de la personne et/ou de l'employeur notamment au regard du handicap et des moyens de compensation mis en œuvre

Mettre en œuvre et suivre le plan d'actions :

- Suivi systématique à 6 mois pour les situations de maintien dans l'emploi
- Suivi avant la fin d'un CDD
- Suivi des contrats en alternance

L'Offre de services à destination des employeurs

- ▶ Suivi systématique des contrats aidés lorsque l'OPS est prescripteur et selon les modalités prévues par la nature du contrat
- ▶ Suivi des solutions et des adaptations en lien avec le handicap postérieures à la période d'essai (aménagements techniques, organisationnels, suivi régulier par l'OPS ...)

Vous souhaitez :

- ▶ **Être informé et sensibilisé** sur la question de l'emploi des personnes en situation de handicap, l'OPS – Cap emploi intervient soit par une action proactive ou sur sollicitation du partenaire notamment dans le cadre d'une intervention conjointe

L'Offre de services à destination des employeurs

➤ Les Correspondants de l'OPS – Cap emploi vont :

Organiser :

- Des actions d'information et de sensibilisation des collectifs d'employeurs en lien avec les partenaires le cas échéant
- Des actions de prospections ciblées.

Elaborer le contenu des interventions pouvant comprendre :

- La présentation du contexte global de l'emploi des personnes handicapées dans lequel s'inscrit l'OPS et des différentes typologies de handicap
- La présentation de l'offre de services et du champ d'intervention de l'OPS
- L'information sur les partenaires et le réseau intervenant sur le champ du handicap,
- L'information sur les aides, mesures et dispositifs de droit commun et spécifiques
- La promotion de profils

L'Offre de services à destination des employeurs

Le contenu de l'intervention est adapté en fonction des besoins des employeurs ciblés, en s'appuyant sur la connaissance fine des réalités de l'ensemble des publics en situation de handicap, de leurs spécificités et de leurs besoins.

Nos plus-values :

- ▶ **Sécuriser les parcours professionnels** pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir des ruptures
- ▶ Proposer **un accompagnement global** auprès des employeurs sur la question de l'emploi et du handicap
- ▶ **Gérer les transitions professionnelles** et **garantir le maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap
- ▶ Apporter **une meilleure lisibilité** des services rendus aux personnes et aux employeurs.

Merci de votre attention

CAP EMPLOI 971

Intervenante :
Marie CUSTOS
Directrice de l'OPS Cap emploi

Tél : 05 90 32 51 77

Email : info@capemploi971.com

